

« Eux, les maîtres souverains, ils rejettent sur celle qui n'est rien, ils rejettent sur la femme l'organisation cléricale de la société, organisation qu'eux seuls ont faite, qu'eux seuls maintiennent. »

(Hubertine Auclert, *La citoyenne*, 27 mars 1881)

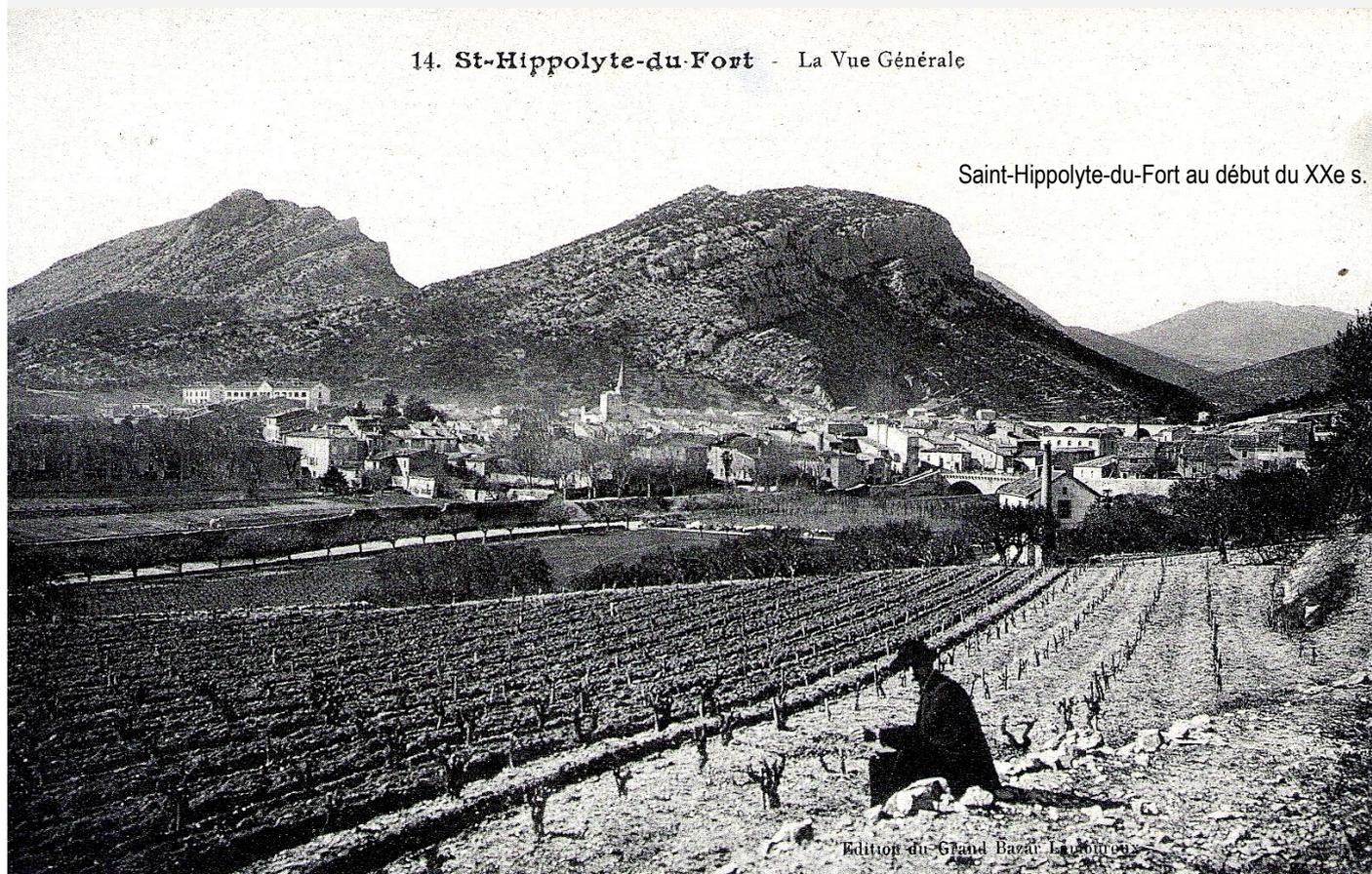
CÉVENNES 1907 : LAÏCITÉ, FÉMINISME ET COMBAT SOCIAL

par **Sylvie Leprince**, membre du CREAL76



Filature de soie à Anduze (Gard), début du XXe s.

Le 28 août 1907, à Saint-Hippolyte-du-Fort, bourg cévenol de 4 000 habitants, dans la salle des délibérations du conseil municipal et sous la présidence du maire socialiste¹, se tient le III^e Congrès départemental des Jeunesses laïques du Gard. On doit y débattre, à côté des questions d'organisation, de l'attitude à adopter à l'égard des syndicats et des droits des femmes.



Les Jeunesses laïques : une organisation revendiquant la mixité

Les Jeunesses laïques sont à l'époque une organisation de formation récente. Son congrès fondateur s'est tenu à Paris les 8 et 9 novembre 1902, dans le contexte de la lutte du gouvernement Combes² contre les congrégations religieuses et des débats qui commencent à s'engager sur la future loi de séparation des Eglises et de l'État. Issu du courant de la libre pensée qui s'est développé en France dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, le mouvement se distingue par la revendication dans ses rangs de la mixité, ce qui relève de la profession de foi militante dans une société où la séparation des sexes est encore très largement la règle. Sorties des soins du ménage, qui les retiennent au foyer, et du travail aux champs ou à l'usine, les femmes ne connais-

sent guère, comme lieux de sociabilité, que l'église ou éventuellement le temple (comme dans les montagnes cévenoles, restées majoritairement protestantes), alors que les hommes se retrouvent au café ou dans leurs différents cercles et clubs. Même l'architecture des écoles construites dans le sillage des lois Ferry respecte des normes strictes de cloisonnement des espaces entre filles et garçons, la République ayant repris sur ce point les exigences de « moralité » défendues depuis des siècles par l'Église.

Dans le Gard, le précédent congrès départemental, tenu en 1906 à Beaucaire, l'a affirmé avec force : « Les Jeunesses laïques sont la première organisation de ce genre qui a ouvert largement ses rangs aux ci-

¹ Les socialistes sont les « rouges » de l'époque (le parti communiste ne sera créé qu'en 1920), se réclamant tous du collectivisme (appropriation collective des moyens de production), même s'ils sont loin de s'accorder quant aux moyens d'y parvenir.

² C'est le courant radical qui est au pouvoir de 1898 à 1914. Emile Combes est président du Conseil de juin 1902 à janvier 1905.

toyennes et sollicité leur collaboration. Féministes par excellence, les Jeunesses laïques ont toujours réservé, dans leur Congrès, une place aux questions féministes³. » Le congrès de 1907 à Saint-Hippolyte confirme cette orientation en adoptant à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que si la femme est plus faible au point de vue physique, elle est égale aux points de vue intellectuel, économique, politique, moral et sentimental, le congrès estime qu'il y a lieu de proclamer l'égalité des deux sexes à ce quintuple point de vue ; la femme étant la compagne naturelle de l'homme comme ce dernier est son compagnon naturel, la femme faisant partie de l'humanité au même titre que l'homme, ses droits doivent égaier les nôtres ; les sexes ont les mêmes devoirs réciproques ; ils doivent être réciproquement animés du même caractère de solidarité, d'affection et de protection et également doivent être les adversaires déclarés des préjugés ancestraux qui écrasent la société actuelle⁴. »

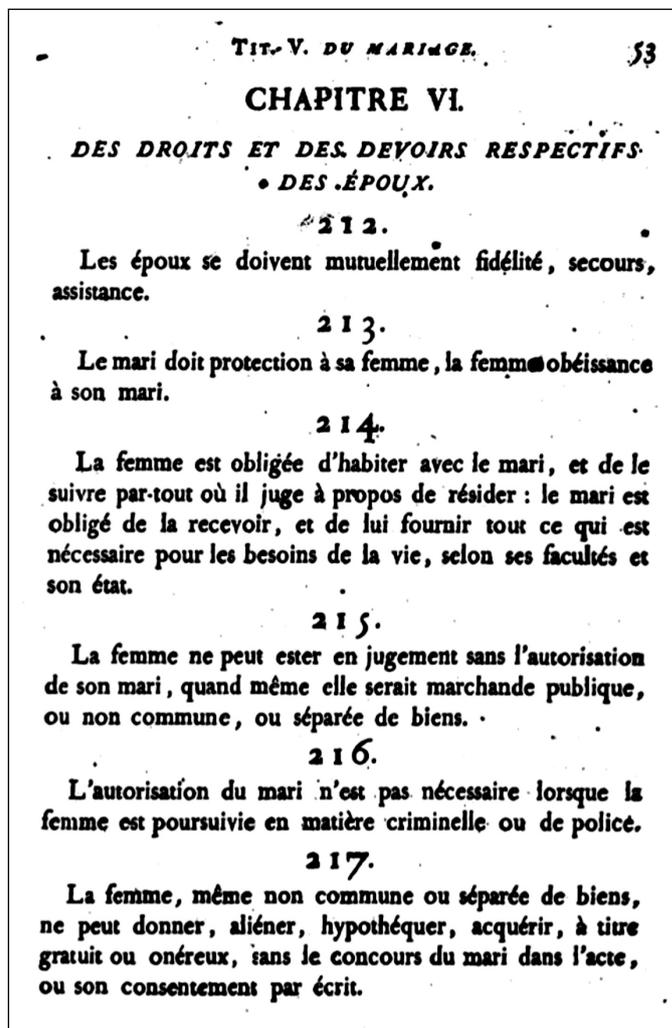
Dans cette proclamation s'affirme le rejet du cadre juridique qui pèse alors sur les femmes, qu'il s'agisse du Code civil, stipulant dans son article 213 : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari », ou des droits politiques qui leur sont refusés, puisqu'elles ne sont encore ni électrices ni éligibles. On notera cependant la formulation : « ses droits doivent égaier les nôtres », qui marque la prépondérance (par le nombre ou par l'autorité) des voix masculines parmi les congressistes.

En ce qui concerne les syndicats et les coopératives, le congrès « engage les camarades des Jeunesses laïques susceptibles de faire partie de ces organisations à y entrer ».

Au bureau du congrès ne figure qu'une seule femme, « Mme Agulhon, présidente du Syndicat des fileuses », mais tout indique qu'elle a joué un rôle important dans le choix et le traitement des sujets abordés. Pour mieux saisir ce rôle et l'état d'esprit des participants, il convient de revenir huit mois en arrière.

³ *Le Petit Méridional*, 24 juillet 1906, « Deuxième Congrès départemental des Jeunesses laïques du Gard ».

⁴ *Le Petit Marseillais*, 29 août 1907, « Troisième Congrès départemental des Jeunesses laïques du Gard ».



Le Code civil tel qu'il s'appliquait en 1907



Filature de soie à Ganges (Hérault), début du XXe s.

La grande grève des fileuses cévenoles

Agée de 39 ans, née à Saint-Hippolyte d'un père tanneur et d'une mère fileuse, elle-même ouvrière dans une filature de soie, Ernestine Agulhon est devenue une figure du mouvement social cévenol depuis la grande grève des fileuses qui, partie de Ganges le 3 décembre 1906, s'est étendue jusqu'à Alès et ses environs et a perduré jusqu'aux premiers jours du mois de janvier. Sur les 50 centimes d'augmentation journalière demandés, les ouvrières n'en ont obtenu que 10, voyant leur salaire passer de 1,50 F à 1,60 F. Maigre résultat pour un travail de dix heures par jour, les doigts plongés dans l'eau bouillante, mais le mouvement a permis la création de syndicats de fileuses dans une quinzaine de communes de la région, tel celui de Saint-Hippolyte dont Ernestine Agulhon est devenue la présidente.

Au congrès corporatif des ouvrières fileuses qui se tient le 24 février suivant à Saint-Hippolyte, elle est chargée de présenter l'importante question des primes accordées par l'État aux filatures et de ses incidences sur le salaire et les conditions de travail des ouvrières. Dans ce

rapport très technique, elle n'aborde qu'indirectement la question spécifique de la condition féminine, à propos de la diminution du temps de travail. Pour obtenir une réduction de sa durée hebdomadaire, les fileuses, suggère-t-elle, auraient intérêt à revendiquer la semaine anglaise, libérant l'après-midi du samedi : « Nous pourrions, pendant cette après-midi, laver notre linge, raccommoder nos vêtements et obtenir ainsi le repos hebdomadaire qu'en réalité nous n'avons pas⁵. » On le voit, le partage des tâches ménagères n'est pas à l'ordre du jour dans les familles des fileuses... Toutefois, la revendication pour les femmes d'un véritable jour de repos est loin d'être accessoire, comme le prouvent les bravos qui accueillent cette déclaration. Du reste, dans son discours inaugural, le député socialiste de l'arrondissement, Ulysse Pastre, s'est affirmé ouvertement féministe et n'a pas hésité à déclarer : « [...] nous savons, selon l'oubliable expression de Bebel⁶ que vous êtes deux fois prolétaires : à l'atelier, comme ouvrières ; dans la famille, comme épouses, mères, sœurs ».

⁵ Congrès des ouvrières fileuses tenu à Saint-Hippolyte-du-Fort le 24 février 1907, compte rendu imprimé au Vigan en 1907, archives municipales de Lyon.

⁶ Il s'agit du militant socialiste allemand August Bebel (1840-1913), qui développe cette idée dans *La femme et le socialisme*, ouvrage paru en 1879 en Allemagne et traduit en français en 1891.



Affiche publicitaire pour le journal *La Fronde*, 1898

Un journal, *La Fronde*, et un slogan : « À travail égal salaire égal »

Ulysse Pastre, député du Gard depuis 1898, est un fervent défenseur de la laïcité : il a soutenu sur ce point la politique du gouvernement radical et fondé la section des Jeunes laïques de Saint-Hippolyte. Il fait par ailleurs partie du Groupe de la défense des droits de la femme à la Chambre. Le 4 mars 1907, une semaine après le congrès des fileuses, il rencontre à Paris la militante féministe Marguerite Durand pour lui parler des ouvrières cévenoles.

Marguerite Durand (1864-1936), actrice à la Comédie-Française devenue par la suite journaliste, a décidé depuis une dizaine d'années de consacrer sa fortune et son énergie à la défense des intérêts des femmes. Elle a fondé, en 1897, le journal *La Fronde* qui choisit d'aborder la question du féminisme par le biais du travail, s'appuyant sur l'idée que la femme ne pourra s'émanciper qu'en devenant autonome sur le plan économique, c'est-à-dire en ayant un travail salarié. Application pratique de ce principe, la rédaction aussi bien que la fabrication et la gestion du quotidien sont confiées à une

équipe exclusivement féminine.

Ce point de vue va à l'encontre de l'opinion commune : à l'époque, le travail féminin, notamment le travail en usine, n'est perçu que comme un pis-aller, imposé par des nécessités financières, et souvent aussi, notamment parmi les syndicats de la Confédération générale du travail (fondée en 1895) comme une concurrence pour les travailleurs hommes. Des divergences de vue existent notamment sur les lois dites de « protection » des femmes (interdiction du travail de nuit, durée de travail inférieure à celle des hommes, interdiction de certains postes jugés incompatibles avec la « fragilité » féminine, sa fonction de reproductrice ou la moralité...), où les journalistes de *La Fronde* ne voient qu'un moyen d'empêcher la femme d'accéder à certains métiers. Aux hommes qui objectent que l'emploi des femmes tire les salaires vers le bas, elles répondent : à cela, une seule solution, faire aboutir la revendication « A travail égal salaire égal ».

Nelly Roussel et les comédiennes
de *Par la révolte*, 1903



Le Congrès du travail féminin

La Fronde ayant disparu en 1905, Marguerite Durand poursuit le combat en essayant de mettre en place un Office du travail féminin au sein du futur ministère du Travail (qui verra le jour en octobre 1907). L'Office serait chargé de fournir la documentation, les enquêtes et les statistiques nécessaires à l'élaboration des lois qui concernent les travailleuses⁷.

Pour recueillir les premières données, elle prépare un « Congrès du Travail féminin » qui doit se tenir à Paris, dans une salle du Grand Orient de France, du 23 au 27 mars 1907, et elle en entretient probablement le député Pastre, lors de la rencontre du 4 mars, puisque les deux Cévenoles Ernestine Agulhon et Marie Ménard figurent au nombre des congressistes, au titre de déléguées du syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte. On peut noter, parmi les nombreux sujets traités au congrès : « les causes des bas salaires de la main d'œuvre féminine et les moyens d'y remédier », « les lois de protection, leurs effets bons et mauvais », « évaluation du travail ménager » ou « les femmes fonctionnaires : pour-

quoi leurs traitements sont inférieurs à ceux des hommes de même profession ». Le discours de clôture est prononcé par une jeune femme de 29 ans, Nelly Roussel, qui écrit des pièces à sujet féministe.

Un mois et demi plus tard, très certainement à l'invitation du syndicat des fileuses de Saint-Hippolyte, elle se rend dans la petite commune cévenole pour donner une conférence dont voici le compte rendu dans l'édition locale du *Petit Méridional* :

« Vendredi soir, dans le préau des écoles, 1200 personnes environ assistaient à une conférence donnée par Nelly Roussel sur le : " Féminisme ". Pendant deux heures nettes, Roussel a tenu son auditoire sous le charme de sa parole éloquente et persuasive. Nul doute que si la cause du féminisme compte beaucoup d'apôtres du genre de Mme Roussel, l'idée ne fasse son chemin⁸. » Dans tous les cas, l'intervention n'a pu être sans effet sur les débats du congrès des Jeunesses laïques et la teneur de sa proclamation féministe.

⁷ En fait, l'Office du travail féminin ne sera jamais pris en charge par l'État et fonctionnera, jusqu'en 1914, sur les fonds propres de Marguerite Durand.

⁸ *Le Petit Méridional*, 13 mai 1907.

Féminisme et libre pensée

Nelly Roussel (1878-1922), avec ses contemporaines Hubertine Auclert (1848-1914) et Madeleine Pelletier (1874-1939), représente, dans la France d'avant 1914, le courant le plus avancé du féminisme. Auclert s'est montrée pionnière dans la lutte pour le vote des femmes et leur éligibilité, Pelletier et Roussel militent pour le droit à la contraception et à l'avortement. De telles positions allaient directement à l'encontre des prescriptions de l'Église, vouant depuis des générations la femme à la soumission et à la maternité. Rien de surprenant donc à ce que ces trois féministes aient été également des libres penseuses militantes. Il est intéressant de voir comment, dans un discours prononcé en 1903 à un congrès de la libre pensée, Nelly Roussel analyse les liens entre ces deux aspects de son combat : « Celle qui vous parle, citoyens, est arrivée à la Libre-Pensée en passant par le Féminisme, c'est-à-dire, en d'autres termes, que celui-ci m'a conduite à celle-là. Catholique d'éducation, mais féministe d'instinct ; blessée chaque jour profondément par le spectacle ou le récit des vexations et des douleurs qui accablent la Femme dans notre Société ; bien résolue, personnellement, à ne jamais m'humilier et à ne point souffrir sans protester, ... le jour où j'ai compris enfin la cause véritable et profonde de tout ce qui me révoltait ; où j'ai senti dans cette religion qu'on m'avait appris à aimer l'éternel ad-

Association Nationale des Libres-Penseurs de France. — Libre-Pensée d'Argenteuil. — Loge : L'Espérance Fraternelle. — Université Populaire. — Comité radical socialiste. — Groupe socialiste (P. O. S. R. — Union des Syndicats ouvriers.

Dimanche 3^e janvier 1904 à 2 h. 1/2
SALLE VERTHÉ, à Argenteuil

FÊTE CIVIQUE pour célébrer **L'ENTRÉE DE LA LIBRE-PENSÉE** **DANS L'ANNÉE NOUVELLE**

sous la Présidence effective
de Madame MARGUERITE DURAND

*Directrice de la Fronde
et co-Directrice de l'Action*

CONFÉRENCES

Par Henry Bérenger, homme de lettres, directeur de l'Action.

Sujet : *Les fêtes de la Libre-Pensée.*

Par B. Guinaudeau, homme de lettres, rédacteur à l'Action.

Sujet : *De l'Éducation Sociale de l'Enfant.*

Partie artistique

Mme Nelly Roussel, membre de la commission jouera *Par la Révolte.* et dira des poésies de Lamartine et Hugo.

Le citoyen Montéhus, dans ses œuvres, et particulièrement la *Marche anticléricale*, sa nouvelle œuvre.

N. B. — Dans le but d'assurer aux enfants des familles nécessiteuses d'Argenteuil qui sont privées à cette époque de l'année des étrennes que l'on accorde à tous, les divers comités républicains patronnant cette fête ont décidé qu'il serait perçu un droit d'entrée de 0 fr. 25 dont le produit serait destiné à cette fin.

Annnonce d'une fête de la libre pensée,
La Fronde, 1er janvier 1904.

versaire de toutes les idées d'affranchissement qui peu à peu germaient et grandissaient en moi ; le jour où j'ai vu clairement ce qu'il y a, dans les dogmes chrétiens, derrière le voile séduisant et trompeur des légendes et des symboles, d'ignoble que ma fierté ne pouvait accepter ! Je suis allée à la Libre-Pensée comme à la grande Libératrice ! »

Mais, précise-t-elle dans le même discours, il ne suffit pas d'être

anticlérical pour être libre penseur : nombre d'hommes qu'elle côtoie, qui font profession d'anticléricalisme⁹, voire d'irréligion, ont conservé « le plus *clérical* des préjugés, le préjugé *hoministe* » (nous dirions aujourd'hui *sexiste*), alors que, selon elle, la libre pensée ne saurait être que le refus de toutes les idées préconçues et de tous les dogmes. Au nom des femmes libres penseuses, elle déclare : « C'est la résignation chrétienne qui endormait en nous la dignité humaine ; ...mais la dignité réveillée nous défend de courber la tête sous aucun joug, moral ou social¹⁰ ! ».

Ces propos frappent par leur détermination tout autant que par leur lucidité. Combien d'années de lutte pour que les revendications déjà clairement posées à l'époque aboutissent ? L'article 213 du Code civil ne sera supprimé qu'en 1938, le droit de vote obtenu en 1944 et l'avortement dépénalisé en 1975. Quant à l'égalité salariale entre hommes et femmes, la question est toujours sur la table. Si l'on y joint les courants politiques ou les États qui, aujourd'hui, partout dans le monde, prenant appui sur les idéologies religieuses, cherchent à faire régresser les droits des femmes et à s'opposer à la liberté de l'orientation sexuelle, le combat contre « l'organisation cléricale de la société », selon la formule d'Hubertine Auclert, reste à l'ordre du jour.

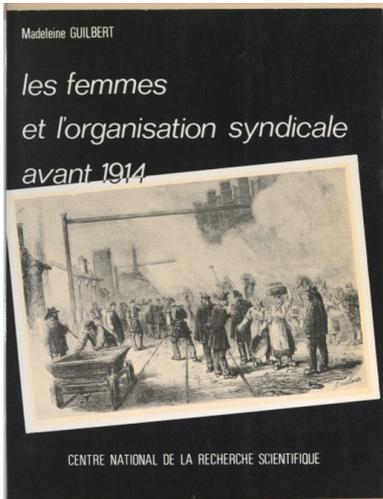
⁹ L'anticléricalisme, rappelons-le, est l'opposition à l'intervention des représentants des Églises dans la vie publique.

¹⁰ *La Fronde*, 1^{er} janvier 1904, discours prononcé par Nelly Roussel au Congrès national de la libre pensée à Paris (25, 26 et 27 décembre 1903). Les points de suspension figurent dans le texte original.

SOURCES

La documentation concernant le contexte cévenol a été collectée par le groupe de recherche en histoire sociale *l'Escoubette* à Saint-Jean-du-Gard. Elle provient principalement des archives départementales du Gard à Nîmes et de la bibliothèque Marguerite Durand à Paris.

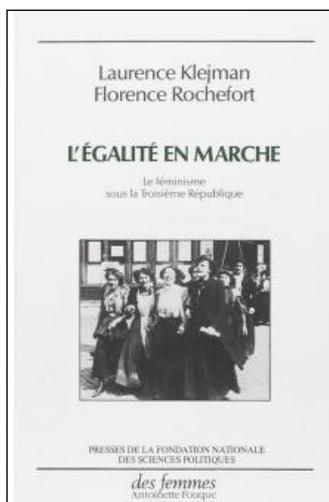
BIBLIOGRAPHIE



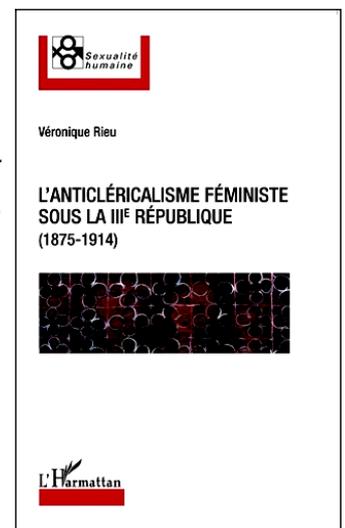
GUILBERT Madeleine : *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Editions du centre national de la recherche scientifique, Paris, 1966.

(Cet ouvrage indisponible dans son format d'origine existe en réédition numérique https://www.furet.com/ebooks/les-femmes-et-l-organisation-syndicale-avant-1914-madeleine-guilbert-9782307495680_9782307495680_1.html)

RIEU Véronique : *L'anticléricalisme féministe sous la III^e République (1875-1914)*, L'Harmattan, Paris, 2015.



KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence : *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1989.



édité par le CREAL76 , décembre 2022

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime

www.creal76.fr

creal76@creal76.fr